

NOTICE DE POSE

BROCELIANDE

BY

PANAGET

manufacture française de parquet
DEPUIS 1929



Ce guide de pose est une notice générique pour tous nos parquets. Pour les types de mise en œuvre et compatibilités, veuillez-vous référer à nos fiches techniques sur le site internet www.leroymerlin.fr.

Vous venez d'acheter un parquet Brocéliande by Panaget, voici quelques conseils pour mettre en œuvre, entretenir et ainsi apprécier pleinement ce produit de qualité.

COULEURS - NUANCES DE TEINTES

Chaque lame de parquet est unique, car elle est soumise aux aléas de la nature : variations de couleur, taille et nombre de nœuds, irrégularité du fil du bois, etc. Autant de phénomènes que le meilleur des classements théoriques ne saurait canaliser.

Qu'elle soit claire ou foncée, la couleur d'un parquet évolue avec le temps. L'action des rayons ultra-violettes patine le bois neuf. Le déplacement d'un tapis ou d'un meuble sur un parquet neuf après quelques semaines révèle nettement le phénomène d'oxydation du bois. La surface découverte, plus claire, reprendra en quelques semaines la couleur générale du parquet. Le Noyer est une essence qui est particulièrement sujette à ce phénomène.

Il est naturel que le bois se dilate ou se rétracte en fonction des conditions de température et d'humidité dans lesquelles il se trouve (par exemple en période de chauffage). N'oubliez pas le jeu de dilatation. Les parquets en Hêtre et Érable se rétractent plus que d'autres essences.

L'assèchement provoqué par l'action du chauffage peut entraîner un retrait plus important entre les lames.

DÉFINITION DU JEU DE DILATATION

Espace libre à laisser lors de la pose, en périphérie de la pièce parquetée, autour des tuyaux et aux pieds des huisseries, et, de façon générale, autour de tout point fixe, et ce, pour permettre la mobilité du bois. Le jeu de dilatation doit être de 1,5 mm par ml de parquet déployé avec un minimum de 8 mm. Entaillez les pieds d'huissierie bois sur 1 cm de profondeur.

CONDITIONS DE VIE DU PARQUET

Pour votre confort ainsi que pour une meilleure tenue de votre parquet, il faut maintenir un taux d'hygrométrie constant entre 40 à 60% dans une ambiance à 15°C minimum au début et pendant la pose ainsi que durant toute la vie du parquet. à vous de surveiller et de réguler ce taux en utilisant un humidificateur ou un déshumidificateur, ou bien des plantes telle que la fougère de Boston pour humidifier, ou des cactées pour déshumidifier. Cela permettra de conserver la planéité d'origine du parquet et préserver le parquet de toute déformation ou détérioration.

L'absence de ventilation et de chauffage (cas des résidences secondaires) peut engendrer des déformations du parquet. Il en est de même dans des situations où le parquet reste exposé trop longtemps à de fortes températures (ex : devant des baies vitrées, dans une véranda).

STOCKAGE

Les locaux doivent respecter et garantir les conditions décrites ci-dessus. Les parquets livrés dans leur conditionnement d'origine doivent être placés dans

les pièces à parquer ou mis en dépôt dans des locaux propres, parfaitement secs, et non sujets aux condensations de vapeur d'eau ou à des remontées d'humidité. Ils doivent être isolés du sol et surtout, ne pas être stockés sur un sol chauffant en fonctionnement ou sur un support en cours de séchage.

Ne déballez les colis de parquets que le jour de la pose.

ÉTAT DU CHANTIER

La pose du parquet ne peut être effectuée que si les conditions suivantes sont satisfaites :

1. Les vitrages sont posés et les pièces à parquer respectent les conditions évoquées ci-dessus.
2. Sur un chantier, la pose du parquet s'effectue lorsque le gros œuvre, ainsi que tous les travaux de peinture, papier peint, sols minéraux sont terminés et secs.
3. L'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage est vérifiée.
4. Lors de la pose, la température des locaux doit être supérieure à 15°C et la ventilation des locaux doit être assurée. Compte-tenu du taux d'humidité auquel les parquets sont livrés, leur mise en œuvre ne doit être entreprise que si l'air ambiant se situe entre 40 et 60% d'humidité. Dans le cas contraire, toutes les dispositions seront prises pour respecter ces conditions (ex : chauffage du local, déshumidificateur). Cette humidité relative de l'air doit être continuellement respectée.
5. Tout risque de ré-humidification des locaux pendant et après la pose doit être exclu.

ÉTAT DU SUPPORT

Le support destiné à recevoir votre parquet doit répondre à certaines exigences :

1. HUMIDITÉ DES SUPPORTS :

Chape traditionnelle : 3% à plus de 4 cm de profondeur
Sol chauffant basse température : 1,5%
Chape anhydrite (chape fluide à base de sulfate de calcium) : 0,5% sur toute la profondeur
Plancher en bois ou panneau à base de bois : 12% mesuré à l'humidimètre à pointes

Le support doit être parfaitement étanche. Dans le cas de supports réalisés directement sur terre-plein la pose n'est possible que si l'étanchéité a été réalisée sous le dallage.

A titre indicatif, il faut prévoir au minimum dix jours de temps de séchage par centimètre d'épaisseur de chape. Ce délai sera majoré de 50% lors de périodes humides.

2. TOLÉRANCE DE PLANÉITÉ :

Une chape rapportée n'est considérée acceptable qu'avec les tolérances suivantes :

- creux de 5 mm maximum sous une règle de 2 m,
- creux de 1 mm maximum sous une règle de 20 cm.

Dans le cas contraire, un ragréage s'impose. En aucun cas la colle ou la sous-couche ne peuvent compenser les irrégularités du support.

MAINTIEN DU TAUX D'HUMIDITÉ DES PARQUETS

Les parquets massifs et contrecollés doivent toujours garder le même taux d'humidité, à tous les stades, y compris une fois posés. Le parquet est fabriqué avec du bois séché pendant six à huit semaines pour